



Formation à la saisine des organes de traités de l'ONU (2e édition)

Vendredi 8 novembre 2024 | 08h15 – 12h15

Université de Genève - Uni Mail (049 370)

Intervenants:

Mme Anne Rutisha Tella, juriste au Haut Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU à Genève. Spécialiste pour les communications individuelles au Comité des droits de l'enfant, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des dispositions finales et Comité des droits des personnes handicapées.

Mme Fabrice Schala, Dr. i.e., ancienne avocate, coordonnatrice du Bureau National de l'égalité entre femmes et hommes et membre du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Membre de la Commission internationale des arbitres.

M. Olivier Péroz, juriste, Fonctionnaire des Nations Unies et ancien Directeur de plébiopar auprès des Organes de Traités au Service International des Droits de l'Homme (SIDH). Membre du Conseil International Helvet Journal of Human Rights Practice.

Le système international des droits humains repose sur deux traités fondamentaux, également connus juridiquement sous droits humains, à savoir la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture. Les organes de traités également appelés «Comités et, siègent à Genève, sont chargés de surveiller la mise en œuvre de ces traités par les États parties. Ces organes examinent, entre autres, les plaintes individuelles concernant des violations judiciaires des États parties, à condition que ceux-ci aient exercé leur compétence.

En outre, des décisions émises par les autorités judiciaires nationales peuvent faire l'objet de plaintes individuelles devant les organes de traités ainsi que les États concernés les compétences en matière.

Quelle sont les organes auxquels la Suisse a exercé une telle compétence ? Que sont encore les traités concernés ? Quelles sont les conditions et effets d'une saisine d'un organe de traité ? Quels sont les questions, et bien d'autres, auxquelles cette formation destinée aux avocats, avoués et juges, et autres professionnels travaillant en matière à répondre.

En cas de questions, prière de contacter :
Mlle Parvathy Kuttan (Suisse) : Parvathy.Kuttan@pmb.ch
Mlle Willemine Peeters : peeters@pmb.ch

Formation organisée par la Commission des droits humains

- Public :**
- Avocats et non-membres de l'Ordre ; CDF 80.-
- Avoués et non-membres de l'Ordre ; CDF 80.-
- Autres professionnels ; CDF 80.-
- Avocats stagiaires et étudiants ; CDF 30.-
- Gratuit pour les autres.

Inscription en ligne :
<https://efh.ch/ma/PerFDp/80>

Délai d'inscription : 01 octobre 2024

